

Motions de l'APLAES votées au congrès de Brest 2016

Motion 1

Les membres de l'APLAES, déplorant l'alourdissement constant des tâches administratives qu'assument les enseignants chercheurs sans contrepartie et aux dépens du temps que nécessite la recherche, demandent que cet investissement personnel soit reconnu et, en particulier, réclament une augmentation du nombre et de la récurrence des CRCT, pour permettre à la recherche française de maintenir et développer son niveau d'excellence à l'échelon international.

Motion 2

Les membres de l'APLAES, ayant pris connaissance du décret 2016-656 du 20 mai 2016 qui prévoit la mise en place d'un concours externe spécial d'agrégation, craignant une dénaturation de l'agrégation, demandent instamment à être associés aux réflexions nécessaires avant la mise en œuvre du décret.

Motion 3

Les membres de l'APLAES demandent avec la plus forte insistance un moratoire dans l'application de la réforme de l'enseignement au collège, concernant notamment les EPI et les enseignements de complément « langues et cultures de l'Antiquité ».

Motion 4

Les membres de l'APLAES, ayant pris connaissance de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, demandent que, dans ce cadre pour l'instant trop général et trop rigide, soient prises en compte les spécificités des disciplines littéraires et des sciences humaines.

Motion 5

Les membres de l'APLAES s'opposent à ce que le suivi de carrière des enseignants chercheurs prenne la forme d'une évaluation obligatoire et systématique.